

info.gouv.fr

Le site officiel du Gouvernement

Ce qui change en mars 2026



Publié le 25 février 2026, modifié le 25 février 2026

Carte grise, taxe sur les petits colis et carnet de maternité...
Voici ce qui change en mars 2026.

**Ce qui change
en mars
2026**

Source : Service d'information du Gouvernement

À compter du 1er mars 2026, **plusieurs mesures entrent en vigueur**. Elles concernent le coût des certificats d'immatriculation, l'application d'une taxe sur certains petits colis importés et la mise à jour du carnet de maternité.

Carte grise

À partir du 1er mars, **le coût des certificats d'immatriculation augmente en moyenne de 2,4 %** au niveau national.

Le montant d'une carte grise dépend principalement :

- du nombre de chevaux fiscaux du véhicule,
- du tarif fixé par le conseil régional.

Chaque région vote en effet le montant du cheval fiscal, ce qui explique des différences selon les territoires.

Les véhicules électriques restent exonérés de la taxe régionale. Cette exonération vise à encourager la transition vers des mobilités plus propres.

Taxe sur les petits colis

À compter du 1er mars, **une taxe de deux euros par article s'applique** aux importations hors Union européenne d'une valeur inférieure à 150 euros. Cette taxe concerne chaque article de marchandise et s'applique même si plusieurs articles sont regroupés dans un même colis.

Concrètement :

- un colis d'une valeur de 100 euros contenant un seul article entraîne une taxe petit colis de deux euros ;
- un colis d'une valeur de 100 euros contenant dix articles distincts déclarés entraîne une taxe petit colis de vingt euros.



Actualité · Climat

Ecobalyse : l'outil qui mesure l'impact écologique d'un vêtement

Pour aider à faire des choix plus responsables, le Gouvernement dévoile Ecobalyse, un calculateur mesurant l'impact environnemental des vêtements.

Publié le 05/04/2024



Carnet de maternité

Le carnet de maternité permet de transmettre aux femmes enceintes des informations essentielles sur le déroulement de leur grossesse.

À partir du 1er mars, une nouvelle version entre en vigueur. Elle intègre :

- des informations sur le risque de dépression post-partum ;
- des précisions sur les vaccinations réalisées durant la grossesse.

Cette mise à jour vise à renforcer la prévention, améliorer l'accompagnement des femmes et favoriser un meilleur suivi médical.



Actualité · Famille

Congé de naissance : un nouveau droit effectif dès juillet 2026

Nouveau droit créé en 2026 pour les jeunes parents, le congé supplémentaire de naissance s'ajoute au congé de maternité, de paternité ou d'adoption.

Publié le 05/01/2026



Partager la page



Actualité · [Citoyenneté](#) › [Vie quotidienne](#)

